

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Cours de 1^e, 2^e et 3^e secondaire

- Année scolaire -

Lorsque le parent/responsable souhaite obtenir un remboursement, il doit aviser l'équipe d'ÉtudeSecours dans les **10 jours ouvrables** suivant l'inscription, sinon **aucun remboursement** n'est admissible.

Selon la situation, un remboursement complet ou partiel est admissible comme suit :

1- Un **remboursement complet** est possible seulement si l'abandon est signalé par courriel et que la situation respecte ces deux (2) conditions :

- La demande de remboursement est reçue avant la date limite d'abandon qui correspond à 10 jours ouvrables après la date d'inscription, **et**;
- Aucune activité pédagogique n'a été effectuée par l'apprenant. (voir les données dans la progression des apprentissages de l'apprenant).

Le cas échéant, le montant à rembourser est calculé comme suit :

- Des frais uniques d'admission de 50 \$ seront retenus pour chaque cours.

2- Un **remboursement partiel** est possible seulement si l'abandon est signalé par courriel et que la situation respecte ces deux (2) conditions :

- La demande de remboursement est reçue avant la date limite d'abandon qui correspond à 10 jours ouvrables après la date d'inscription, **et**;
- **Moins de 10 %** des activités pédagogiques ont été effectuées par l'apprenant (voir les données dans la progression des apprentissages de l'apprenant).

Le cas échéant, le montant à rembourser est calculé comme suit :

- Des frais uniques d'admission de 50 \$ seront retenus pour chaque cours;
- Un montant de 15 \$/jour ouvrable est retenu pour assurer les frais liés à l'accompagnement.

À noter : Les frais uniques d'admission ne seront pas retenus si la demande de remboursement est reçue dans les 24 heures suivant l'inscription. Après ce délai, les frais d'admission de 50 \$ sont exigibles pour chaque cours.

Le parent/responsable doit faire part de son désir de résiliation par écrit et l'envoyer à l'adresse dse@etudeseccours.com. Le contrat est résilié à compter de la **date de réception** de la demande de remboursement.

La Direction